

ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU

Rapport Général du Commissaire aux Comptes
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Ce rapport contient 4 pages
et 11 pages d'annexes

ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, sur :

- ◆ Le contrôle des comptes annuels de L'ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ La justification de nos appréciations ;
- ◆ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe ayant trait aux faits caractéristiques de l'exercice et plus précisément aux dispositions relatives aux transferts de fonds vers l'Association Les Enfants Du Tamil Nadu India.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondage de leur application. Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont correctement appliquées, conformes à la réglementation française.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Grenoble, le 4 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes
TEOREM A2C


Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I							
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
Valeurs mobilières de placement	30 739		30 739	37 715	6 975	18.50	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	70 904		70 904	61 498	9 406	15.30	
Charges constatées d'avance (3)	1 194		1 194		1 194		
Total III	102 836		102 836	99 212	3 624	3.65	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	102 836		102 836	99 212	3 624	3.65	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	31 094		26 615		4 479	16.83
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 724		14 479		2 245	15.50
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	47 819		41 094		6 724	16.36	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	53 458		56 558		3 100	5.48
Total III	53 458		56 558		3 100	5.48	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560		1 560			
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Total IV	1 560		1 560			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	1 560		1 560			
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		102 836		99 212		3 624	3.65

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 560 1 560

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services			62	100.00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes	3 079		2 519	22.23
Cotisations	16 804		17 005	1.18
Autres produits	4		4	
Total I	19 887		19 586	1.54
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	4 837		5 806	16.69
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	4 837		5 806	16.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	15 050		13 780	9.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		575		669	94	14.01
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		25		30	6	18.55
Total V		600		699	99	14.21
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		600		699	99	14.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		15 650		14 479	1 171	8.09
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 074			1 074	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 074			1 074	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 074			1 074	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		21 561		20 286	1 276	6.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		4 837		5 806	969	16.69
Solde intermédiaire		16 724		14 479	2 245	15.50
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		16 724		14 479	2 245	15.50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 102 836.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 19 887.46 Euros et dégagant un excédent de 16 724.40 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Projets menés en 2015 :

Comme chaque année les Dirigeants de l'Association se sont rendus en INDE, voyage au cours duquel ils ont pu appréhender la transparence avec laquelle est géré l'orphelinat, mais également les progrès réalisés par les enfants tant en termes de scolarité que d'éducation.

l'orphelinat en tant que tel a bénéficié de travaux de réfection (peinture et maçonnerie) et de remplacement de matériel électroménager (frigo).

- Transferts de fonds vers EDTN INDIA :

Tout organisme indien recevant des fonds venant de l'étranger doit être en possession d'un document appelé le FCRA (Foreign Contribution Registered Act). L'Association avait obtenu il y a quelques années, un FCRA provisoire qui devait devenir définitif. Lors du changement de gouvernement indien en mai 2014, la situation s'est durcie et les associations indiennes n'étant pas en possession du document définitif, ont vu les fonds qui arrivaient de l'étranger être rejetés par leur banque. Ainsi, l'Association a subi le même sort lors d'un transfert de fonds intervenu au cours du mois de mai 2014.

Afin de contourner ce dispositif, Sundar Raman (Président de l'Association EDTN India) a demandé que les fonds soient transférés par le biais de l'Association Bright Light Society avec laquelle il entretient des liens étroits de confiance. En conséquence, depuis juillet 2014 les transferts internationaux de fonds sont faits à l'Association Bright Light Society qui joue un rôle uniquement d'intermédiaire puisque l'intégralité des fonds sont reversés à l'Association EDTN India.

L'Association dispose de l'intégralité des justificatifs bancaires attestant que EDTN India est bien le destinataire final des fonds envoyés par EDTN France. Dans le même esprit nous disposons de l'ensemble des justificatifs des frais engagés par l'Association Indienne et correspondants aux dépenses mentionnées sur les relevés bancaires.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés selon la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité à savoir la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2015 ont été établis conformément au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relative aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations.

De ce fait, la comptabilité de l'Association est soumise au plan comptable général 1999 (CRC n°99-03) dont les principes sont édictés par le Code de Commerce, sous réserve des adaptations propres aux organisations à but non lucratif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	26 615		4 479		31 094
Report à nouveau			14 479	14 479	
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 479	14 479		16 724	16 724
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	41 094	14 479	18 959	2 245	47 819

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	1 194	1 194	
TOTAL	1 194	1 194	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 560	1 560		
TOTAL	1 560	1 560		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés / Subvent°	119 400				
Fonds dédiés / Dons	45 000	56 558	13 100	10 000	53 458
TOTAL	164 400	56 558	13 100	10 000	53 458

Les fonds dédiés de l'Association sont composés :

- Des subventions reçues de diverses fondations dont particulièrement RAINBOW BRIDGE (dont l'utilisation a été principalement affectée à la construction de l'orphelinat)
- Des parts de résultat affectées par Assemblée Générale de l'Association, et dédiées aux actions menées en Inde.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560
Total	1 560

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 194
Total	1 194

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Aucune subvention perçue au cours de l'exercice 2015.

Rémunération des dirigeants

En conformité avec l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006, nous vous indiquons que les "rémunérations des trois plus gros cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature" s'élèvent à 0 euro, l'Association ENFANTS DU TAMIL NADU ne disposant pas de personnel rémunéré.

Valorisation des contributions volontaires

Bénévolat

L'association fonctionne grâce à ses adhérents. Leur travail valorisé au SMIC (charges sociales comprises soit 13,92 € en moyenne) représente près de 450 heures de travail pour 6.265 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1.560 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation billet avion N-1	1 074	772000
Total	1 074	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2015	Plus ou moins value latente
SICAV Monétaires		30 739	30 785	46
TOTAL		30 739	30 785	46

ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les
conventions réglementées
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Ce rapport contient 3 pages

ASSOCIATION LES ENFANTS DU TAMIL NADU

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2015

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article R314-59 du Code de Commerce, nous avons été informés d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant au cours des exercices antérieurs.

Grenoble, le 4 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes

TEOREM A2C

Thierry GENEVE

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble